RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE TROIS REPRESENTATIONS DU SPECTACLE INTITULE"NOËL AU COEUR DE L'HIVER" PAR LA SOCIETE TOHU BOHU DANS LES BIBLIOTHEQUES OUEST, EST ET SUD

DÉCISION N° DM-26-288

EN DATE DU 22 JUILLET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-229 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Florence LIEVYN, adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2026-2027,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de la Société Tohu Bohu dont le siège social est situé au 4, rue Pasteur – 14000 CAEN, le samedi 5 décembre 2026 à 10h à la Bibliothèque Ouest et à 16h30 à la Bibliothèque Est, et le samedi 12 décembre 2026 à 10h30 à la Bibliothèque Sud ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la Société Tohu Bohu dont le siège social est situé au 4, rue Pasteur – 14000 CAEN, un contrat de cession du droit d'exploitation de trois représentations du spectacle intitulé « Noël au cœur de l'hiver » le samedi 5 décembre 2026 à 10h à la Bibliothèque Ouest et à 16h30 à la Bibliothèque Est, et le samedi 12 décembre 2026 à 10h30 à la Bibliothèque Sud dont le coût est fixé à mille sept cent quarante euros et 75 centimes (1740,75€ T.T.C.) les 3 représentations;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la transition écologique, du développement économique, des commerces et de l'artisanat,

Signé

Florence LIEVYN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260722-lmc1H14468H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/07/2026
Date de Publication : 22/07/2026

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260722-lmc1H14468H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/07/2026
Date de Publication : 22/07/2026